

Questions orales

extrémité de la Chambre, mais il a peut-être aussi des droits.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

LES FINANCES

LA NOUVELLE ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU
GOUVERNEMENT—LA POSSIBILITÉ D'UTILISER D'AUTRES
MÉTHODES DE FINANCEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, vu l'absence de l'honorable ministre des Finances, je poserai ma question au très honorable premier ministre.

Le gouvernement du Canada lançait hier une émission d'obligations de 425 millions, portant intérêt à 7¼ p. 100 pour cinq ans, et échangeables contre des obligations à 8 p. 100 pour une période de sept ans. On pouvait lire cette nouvelle dans tous les journaux du 18 septembre.

Ma question est la suivante: Est-ce que le gouvernement songe à chercher d'autres méthodes moins dispendieuses de se procurer des capitaux, malgré la production nationale abondante du Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je suis convaincu que le gouvernement du Canada ne demanderait pas mieux que d'emprunter à des taux moins élevés si, effectivement, les citoyens voulaient prêter au gouvernement du Canada à des taux moins élevés. L'honorable député sait que la banque emprunte des Canadiens à même leurs épargnes, à des taux fixés par le marché, et que c'est parce que les Canadiens eux-mêmes ne veulent pas prêter à meilleur compte au gouvernement que ces taux sont en vigueur.

* * *

● (1510)

[Traduction]

LES TRANSPORTS

LES COTISATIONS DES MARINS DU CP À LA CAISSE DE
RETRAITE DES CHEMINS DE FER AMÉRICAINS—DEMANDE
D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE

M. Paddy Neale (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Étant donné que plus de 200 marins à l'emploi d'une compagnie de navigation canadienne, soit le CP, sont obligés, en vertu de la loi américaine, à verser plus de 10 p. 100 de leur revenu net à la caisse de retraite des chemins de fer américains et à la caisse de sécurité sociale des États-Unis et étant donné que ces marins n'ont presque aucune chance de retirer des prestations en vertu de ces régimes, le ministre parlera-t-il de la question au ministère compétent du gouvernement canadien afin que celui-ci puisse en discuter avec le département américain correspondant pour négocier un accord en vue d'exempter les marins canadiens de cette onéreuse taxe étrangère.

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Neale (Vancouver-Est): Étant donné que cet accord existe depuis près de 40 ans et que la caisse de retraite des chemins de fer américains contrôle à l'heure actuelle des millions de dollars qui appartiennent à des travailleurs

[M. l'Orateur.]

canadiens, le ministre tentera-t-il aussi d'obtenir le remboursement de cet argent?

M. Marchand (Langelier): Oui, je vais me renseigner à ce sujet. Je crois que le député sait ce que cela comporte. Il y a des conventions de travail qui s'appliquent à la fois au Canada et aux États-Unis.

Des voix: Oh, oh!

M. Marchand (Langelier): D'accord. Disons que je vais obtenir tous les détails à ce sujet et que je répondrai plus tard.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA NOMINATION DE PATRICK MAHONEY À LA
MAGISTRATURE FÉDÉRALE—LA CONSULTATION DU
BARREAU CANADIEN—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que la moralité politique d'un gouvernement se manifeste par le choix des juges qu'il nomme, le premier ministre peut-il révéler à la Chambre les antécédents et l'expérience juridiques qui justifient la nomination de M. Patrick Mahoney à la Cour fédérale du Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, sans entrer dans le détail d'un cas précis, je peux dire que la pratique que j'ai suivie comme ministre de la Justice a été suivie depuis par mes successeurs à ce poste et elle consiste à consulter le Barreau canadien sur la compétence des candidats.

M. Nowlan: Je me réjouis du fait que le premier ministre se soit rendu jusqu'au bout de sa réponse. A-t-on consulté un ordre des avocats ou le Barreau canadien avant de nommer juge M. Mahoney et le gouvernement a-t-il été informé que cette nomination ne serait pas approuvée?

M. Trudeau: J'ai simplement exposé le genre de consultation qui est censé avoir lieu et qui s'est certainement déroulé dans le cas de cette nomination.

* * *

LES TRANSPORTS

LE SERVICE DE TRAVERSIERS CONTINENT-TERRE-NEUVE—LA
RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL—
L'ACCUMULATION DES COLIS ET MARCHANDISES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Comme il est nettement établi qu'il incombe au gouvernement de maintenir un service de traversiers entre Terre-Neuve et le continent, et compte tenu du fait qu'on a permis à l'exploitant de ce service de l'interrompre, même si c'était à l'occasion d'une grève, puis-je demander au premier ministre ce qu'il a l'intention de faire, conformément à sa responsabilité en vertu de la constitution, pour veiller à ce que les marchandises accumulées soient acheminées à temps pour éviter des pénuries, et quelles mesures il a l'intention de prendre pour s'assurer que ce service ne soit plus interrompu?